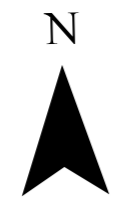


# Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vallier



Plan 1/3  
Zonage - Arrêt  
Echelle : 1/5000

Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

### Les zones urbaines et à urbaniser

- U** Zone urbaine
- 1AUa** Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat

### Les zones naturelles et agricoles

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole inconstructible
- N** Zone naturelle
- Np** Zone naturelle patrimoniale

### Les éléments remarquables du paysage

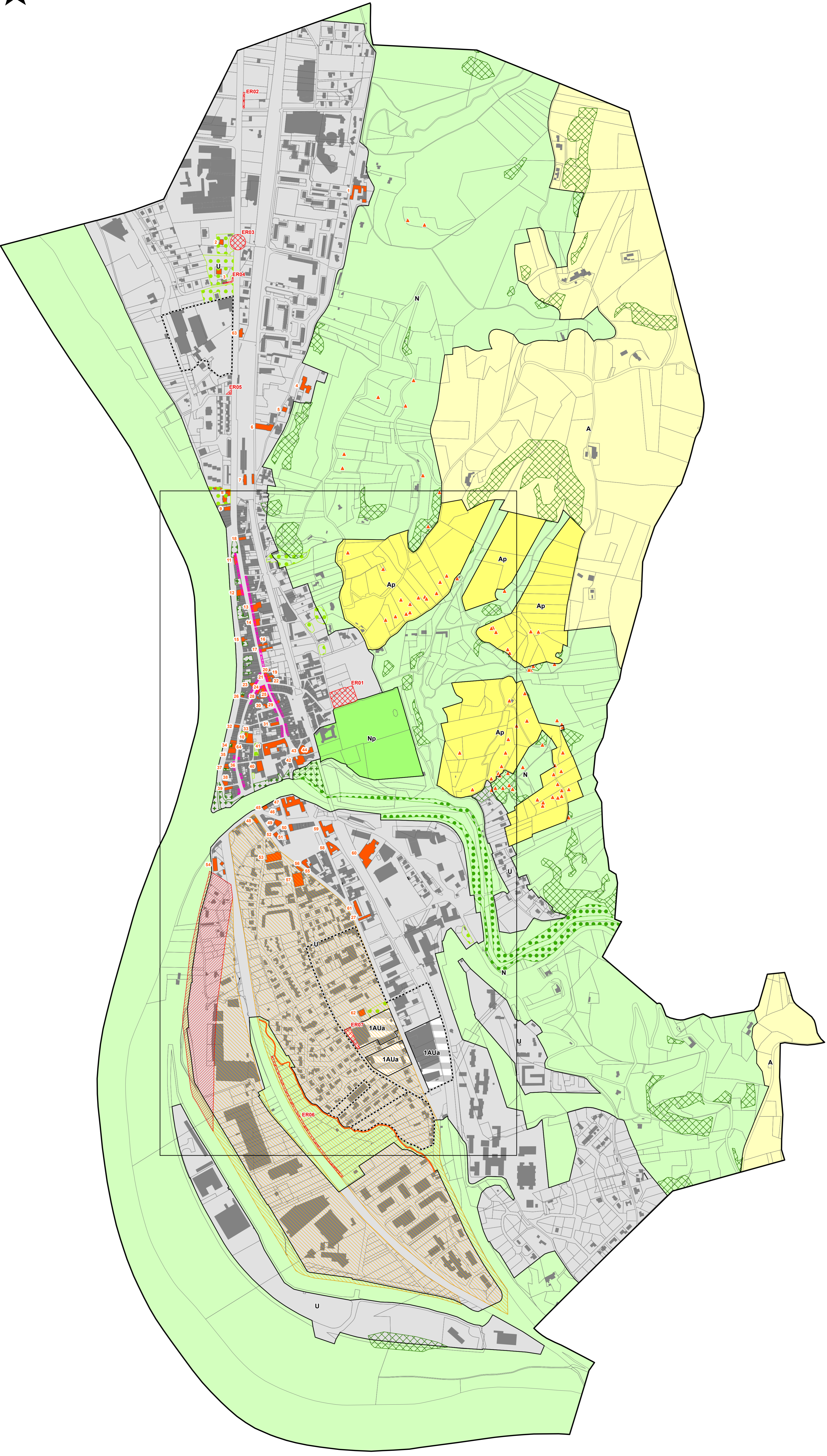
- ▲ Cabanon protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Parcs de belles demeures et jardins clos protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- Jardins suspendus et boisements protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- Pelouses sèches protégées au titre de l'article L151.23 du CU
- Ripisylves protégées au titre de l'article L151.23 du CU
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU

### Autres éléments

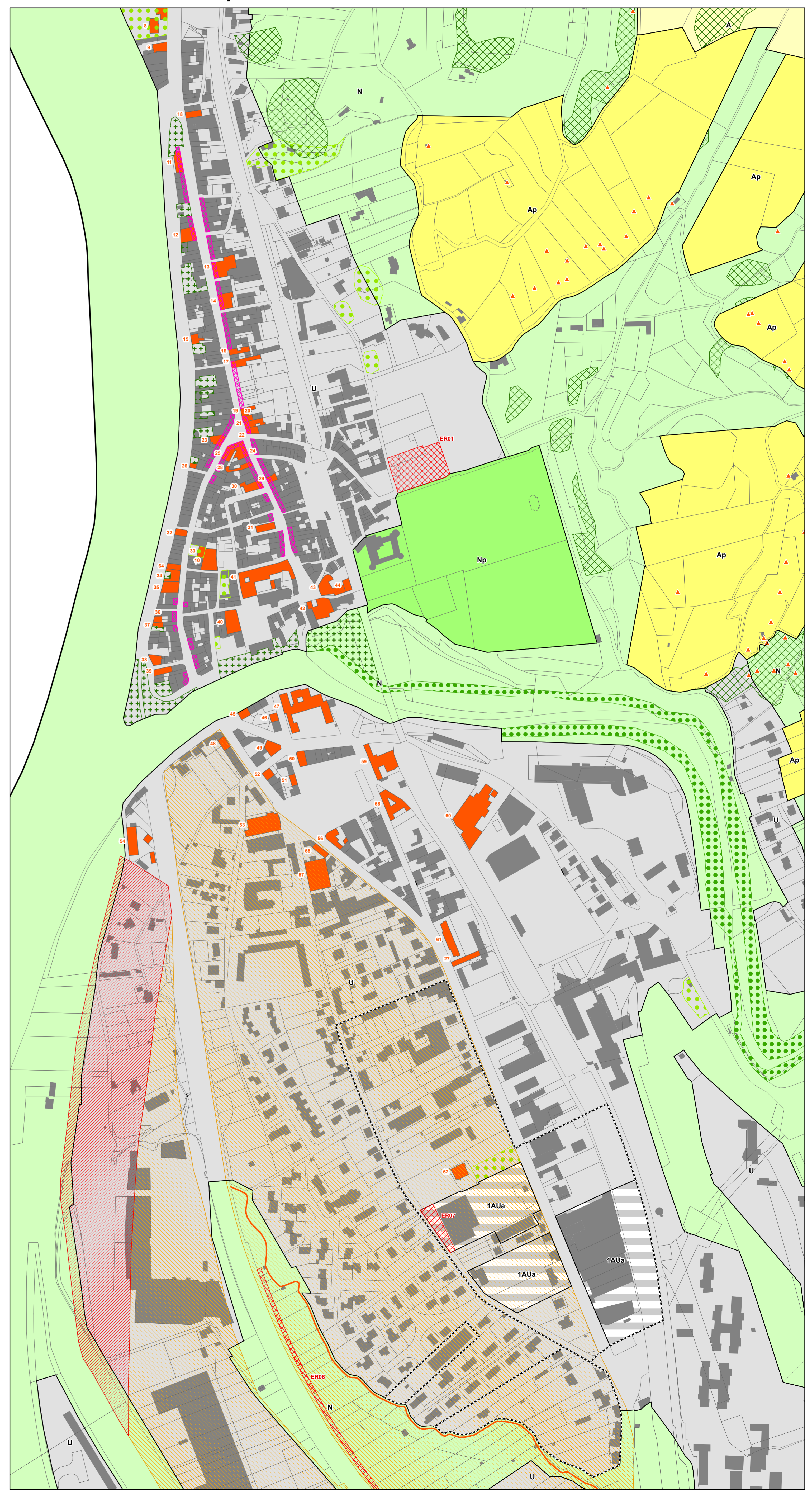
- Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Diversité commerciale à protéger ou à développer

### Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

- Interdiction (Rrd)
- Prescriptions (Bm)



Zoom sur le centre au 1/2500



Numéro	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
ER01	Extension du cimetière	Commune	3127
ER02	Accès piste de sport (largeur : 4 m)	Commune	177
ER03	Giratoire	Commune	1456
ER04	Élargissement de la voirie (largeur : 3 m)	Commune	110
ER05	Élargissement de la voirie	Commune	99
ER06	Aménagement d'un parcours mode doux (largeur : 5 m)	Commune	1964
ER07	Plateforme pour container de déchets et espace public	Commune	786